

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 121 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Magali GARDE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard BISMUTH représenté par Alain LAURENS - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Xavier CACHARD représenté par Robert HABRANT - Suzanne CENTINO représentée par Patrick GHIGONETTO - Patricia COLIN représentée par Corinne LEGAL - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET représenté par Danielle MILON - Robert MALATESTA représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Jean MONTAGNAC représenté par Gérard FERREOL - Bernard MOREL représenté par Alexandre BIZAILLON - Sylvie NESPOULOUS représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Magali GARDE - Antoine ROUZAUD représenté par Christophe MASSE - Bernard SUSINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Martine GOELZER - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Arlette SALVO - René TAVERA.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

FCT 001-784/13/CC

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 001-784/13/CC

■ Budget 2013 - Décision Modificative n°1

DBP 13/10759/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Décision Modificative n° 1 a pour objet de procéder à des ajustements. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement sur le budget principal, ainsi que sur les budgets annexes, excepté le budget annexe « opérations d'aménagement » qui ne fait pas l'objet d'une décision modificative.

La Décision Modificative n° 1 est détaillée dans le document annexé à la présente délibération. Globalement, la Décision Modificative n°1 présente la variation de crédits du budget communautaire 2013, tel qu'il est indiqué ci-après :

Le Budget Principal s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement : 0,00 euros

Pour la Section d'investissement : 5 560 402,00 euros

Le Budget Collecte et Traitement des déchets s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement : 0,00 euros

Pour la Section d'investissement : 2 000 000,00 euros

Le Budget Transport s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement : 0,00 euros

Pour la Section d'investissement : 0,00 euros

Le Budget Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement : 1 800 000,00 euros

Pour la Section d'investissement : 21 800 000,00 euros

Le Budget Eau s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement : 0,00 euros

Pour la Section d'investissement : 0,00 euros

Le Budget des Ports de Plaisance s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement : 0,00 euros

Pour la Section d'investissement : 0,00 euros

Le Budget marché d'Intérêt National :

Pour la Section de fonctionnement : 0,00 euros

Pour la Section d'investissement : 0,00 euros

Le Budget Crématorium et Activités funéraires s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement : 0.00 euros

Pour la Section d'investissement : 0.00 euros

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

- Le vote du Budget Primitif 2013 du 22 mars 2013 ;
- Le vote du Budget Supplémentaire 2013 du 31 Octobre 2013.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole doit procéder à des ajustements de crédits, sur le budget communautaire, nécessaires notamment à la clôture de l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la Décision Modificative n° 1 sur l'exercice budgétaire 2013 de la Communauté Urbaine pour le budget principal et les budgets annexes Collecte et Traitement des Déchets, Transport, de l'Eau, de l'Assainissement, des Ports de Plaisance, du Marché d'Intérêt National, du Crématorium et Activités funéraires.

Article 2 :

Sont approuvées les Autorisations de Programmes attribuées par chapitre pour la réalisation d'opérations nouvelles pour le budget principal et pour les budgets annexes, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	Répartition par chapitre					
		20	204	21	23	27	45
Gestion Interne (A)	10 973 700					10 973 700	
Développement Economique, Social et Culturel de l'Espace Communautaire (B)							
Aménagement de l'Espace Communautaire (C)							
Equilibre de l'Habitat sur le territoire Communautaire (D)							
Politique de la Ville dans la Communauté (E)							
Gestion des services d'intérêt collectif (F)							
Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (G)	250 000		250 000				
TOTAL GENERAL	11 223 700	0	250 000	0	0		0
COMPETENCES BUDGETS ANNEXES	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	Répartition par chapitre					
		20	204	21	23	27	45
Budget Annexe Eau							
Budget Annexe Assainissement							
Budget Annexe Port							
Budget Annexe M.I.N							
Budget Annexe Transports							
Budget Annexe Crématorium							
Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets	2 700 000			2 700 000			
TOTAL GENERAL	2 700 000	0	0	2 700 000	0		0

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013